

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 26 mai 2023 à 20h30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Fabrice Courtiol, Gérard Van Marle, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle,

Excusés : Florence Tissandié Vergne qui donne procuration à Véronique Labrande, Jean-Bernard Benac qui donne procuration à Raoul Debar, Chantal Delcros, Guillaume Baccon et Benoit Lafargue.

Véronique LABRANDE est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du conseil municipal du 31 mars 2023
- ⇒ Élection du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- ⇒ Décision modificative n°1 _ Budget commune ;
- ⇒ Annule et remplace délibération 2023-10 _ Compte administratif, compte de gestion 2022 budget Lotissement Bouyssette ;
- ⇒ Décision modificative n°1 _ Budget Lotissement Bouyssette ;
- ⇒ Désignation référent(e) « moustique tigre » ;
- ⇒ Référent(e) déontologue pour les élus locaux ;
- ⇒ Désignation référent(e) CAUE ;
- ⇒ Questions diverses.

=> **Approbation du conseil municipal du 31 mars 2023** - Le PV du conseil du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

=> **Décision modificative n°1 _ Budget commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'achat du terrain pour la construction du hangar communal a été signé chez le notaire. Le projet peut donc rapidement aboutir et des frais de géomètre, d'étude de sol, d'architecte sont à prévoir cette année. De ce fait, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
D11_c/615221 : Entretien et réparation sur bâtiments publics	- 30 000€	
D023 - Virement à la section d'investissement	30 000€	
R021 - Virement de la section de fonctionnement		30 000€
D21_c/2131_Opération 202304 : Constructions bâtiments publics - Hangar communal	+ 30 000€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

=> **Annule et remplace délibération 2023-10 _ Compte administratif, compte de gestion 2022 budget Lotissement Bouyssette**

Suite à une erreur de retranscription du compte administratif, Nelly Van Marle, adjoint au maire présente la modification de la délibération sur le compte administratif et le compte de gestion 2022 du lotissement Bouyssette comme suit. Pour rappel, le compte de gestion est établi par la trésorerie de Gourdon.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget lotissement Bouyssette se résument ainsi :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Résultat fonctionnement :	33 109.87€	Solde d'exécution :	- 20 000.00€
Dépenses :	24 842.47€	Dépenses :	77 794.13€
Recettes :	57 952.00€	Recettes :	24 842.47€
Report N-1 :	0.34€	Report N-1 :	32 951.66€

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022 du lotissement Bouyssette
Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du lotissement Bouyssette.

=> **Décision modificative n°1 _ Budget Lotissement Bouyssette**

Monsieur Le maire informe que suite à la mauvaise transcription des résultats du compte administratif 2022 du lotissement Bouyssette, il convient d'ajouter les 20 000€ manquants en recette. Sachant que toutes les ventes potentielles de tous les lots avaient été comptabilisées dans le budget et qu'il reste un lot sans compromis de vente, Monsieur le maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
R002_ Résultat de fonctionnement reporté		+ 20 000€
R70 _ c/7015: Vente de terrains aménagés		- 20 000€

La décision modificative telle que présentée est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

=> **Désignation référent(e) « moustique tigre »**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de désigner un référent(e) « moustique tigre » auprès de l'ARS. Ce dernier aura pour mission d'informer la population sur les bons gestes à tenir. Il sera en contact avec l'ARS qui l'informerà à l'aide de guide à diffuser aux administrés. Après consultation du Conseil Municipal, Madame Nelly VAN MARLE accepte cette fonction.
Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

=> **Désignation référent(e) CAUE**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de désigner un référent auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et propose, après consultation du Conseil Municipal, Monsieur Gérard VAN MARLE, qui accepte cette fonction.
Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

=> **Questions diverses**

- Monsieur le maire retire les délibérations mentionnées dans l'ordre du jour et portant sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus, cette dernière sera prise par la communauté des communes de la vallée du Lot et du vignoble et l'élection du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs car il faut impérativement qu'elle soit délibérée le vendredi 9 juin 2023.
- Lancement du dispositif expérimental « Projet à implication citoyenne » du Département du Lot : projet de la mairie (aménagement des alentours de la salle commune de Cournou). La mairie va postuler prochainement.
- Le projet d'enlèvement du lampadaire des Roques est en attente pour l'instant.
- Les chasseurs : pour l'instant, les chasseurs bénéficieront du local au stade (celui de droite en rentrant sur site) avec accord du club de football (priorité aux joueurs lors des rencontres).
- Remplacement des volets de l'ancienne école de Cournou, suite au devis, la couleur choisie est blanc 9016.
- Enfouissement réseaux Cournou : une portion a été ajoutée.
- Travaux d'accessibilité de la mairie : la mairie bénéficie de subventions de la Région.

- Une habitante de Cournou souhaite inscrire sa fille sur la ville de Cahors en maternelle. La mairie décide d'accéder à sa demande pour un an, le temps que l'enfant grandisse et il faudra revoir la situation.
- La Communauté des Communes confirme par courrier que le chantier jeunes se déroulera entre le 14 et le 18 août 2023. Nelly et Véronique seront chargées de l'organisation. Un encadrant de la communauté des communes sera présent.
- Violences conjugales : si des faits sont connus, la mairie doit contacter le Procureur de la République. Une information sur ce sujet sera annotée sur la prochaine lettre communale.
- Réunion « statut de l'élu » le 14/09/2023 à SOULOMES. S'inscrire avant le 01/09/2023.
- Remerciements suite aux subventions versées : Association des secrétaires de mairie et Les Dauphins de PUY L'EVEQUE.
- Roche Mère Festival : festival musical le 24/06/2023 de 14h à 05h – Président M. BENAC Florian.
- Compte rendu réunion PLUI avec les viticulteurs de la commune le vendredi 12 mai : aucun incident lors de la réunion, très intéressant, viticulteurs satisfaits de la réunion.
- Document de la Valorisation Financière des Mairies : visite de M. CAVE qui a regardé les finances de la Mairie.
- Réunion de la communauté des communes à TOUZAC : Les pompiers recrutent, ils manquent de personnel - Mme BARRERE du Centre de Gestion (protection sociale des agents territoriaux): le LOT est le premier département dans les arrêts maladies. Les nouveaux tarifs applicables (travaux, voirie...) ont été communiqués (augmentation sur chaque tarif) – La taxe de séjour a augmenté de 10 % puis 34% - Financement de la piscine de LUZECH (subvention à 80 %) – Les boulangers : la Région demande à ce que les mairies aident les boulangers.
- Point mi-mandat : Ravalement de la mairie fait – Isolation de la salle communale fait et climatisation installée en plus – Espace de croisement roue du Bout du Lieu – Achat du terrain à Cournou en cours – Aménagement coin cuisine aux Roques en cours – Dissimulation des réseaux en cours « Croix de Rigal » - Local communal : achat du terrain fait , visite de l'architecte et dossier en cours.
- Salle communale de Cournou : flexible du bac évier cassé et rebords de la poutre en bois à revoir, des rideaux pourraient être installés sur la porte fenêtre du coin cuisine.
- Prochain conseil municipal le 09 juin 2023.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h40

La secrétaire de séance,
Véronique LABRANDE



Le Maire
Raoul DEBAR

